

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-108 du 04 Mai 1992

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1992 de l'Office National du Bois.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant création, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 89-398 du 7 Novembre 1989 portant approbation des Statuts de l'Office National du Bois (ONAB) ;
- SUR rapport du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Avril 1992 ;

D E C R E T E :

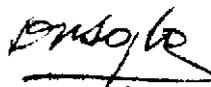
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1991-1992 de l'Office National du Bois (ONAB) tel qu'il est annexé à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 04 Mai 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,



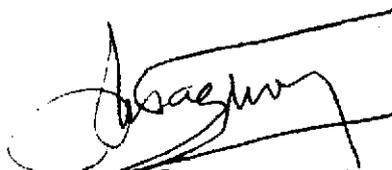
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement  
Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MDR 4 MPRE 4 AUTRES MINISTERES  
17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DPE-INSLE-DLC 3 UNB-FASJEP-ENA 3  
IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 JO 1.-